



Commune de SAINT-BLIMONT

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 16 mai 2023 à 19h00

Etaient présents :

M. José MARQUE, Maire, Président de séance
Mme Blandine BENARBIA, Adjointe au Maire
M. Adrien PRUVOT, Adjoint au Maire
Mme Catherine TSCHANZ, Adjointe au Maire
M. Jean-Michel ROUTHIER, Conseiller délégué
Mme Dominique PRUVOT, Conseillère

Mme Sophie VAUVRAY, Conseillère
Mme Marjorie BEURAIN, Conseillère
M. Vincent MAISON, Conseiller
Mme Roselyne DUCHESNE

Avaient donné pouvoir :

M. A. DUBOIS à M. J. MARQUE
M. J. CLERE à Mme B. BENARBIA
Mme C. DIRUIT à Mme C. TSCHANZ
M. C. BENIATE à M. J.-M. ROUTHIER

Madame Dominique PRUVOT est nommée Secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h12

Point à l'ordre du jour n° 1 : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 mars 2023 et du 14 avril 2023.

Délibération n° 2023/05.01 (Rapporteur José MARQUE)

Mme Catherine TSCHANZ relève dans les questions diverses du procès-verbal du 14 mars 2023 que les plantations auront lieu rue de l'Eglise, rue d'Avergne et sur le terrain du CCAS.

Sur le procès-verbal du 14 avril 2023, le point n° 6 de l'ordre du jour « Rétrocession de parcelle » Le rapporteur n'est pas M. Bernard WYRZYKOWSKI mais M. José MARQUE.

Le procès-verbal du 14 mars 2023 ainsi que celui du 14 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité par 14 voix pour. M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIS (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J.-M. ROUTHIER), Mme Marjorie BEURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 2 : Compte-rendu Fêtes et Cérémonies

(Rapporteur Mme Blandine BENARBIA)

M. le Maire laisse la parole à Mme Blandine BENARBIA qui expose aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la commission Fêtes et Cérémonies du 4 mai 2023.

Célébration du 8 mai : La cérémonie se déroulera comme les années précédentes. Une distribution de friandises sera prise en charge par la municipalité dont Mme Marjorie BEURAIN est chargée de l'achat. Les enfants participant à la cérémonie pourront, dès le début, monter sur le monument aux morts.

Fête d'Offeu : La brocante organisée par le club des aînés s'est vue déplacée sur le parking de la cuve gaz en raison des travaux de voirie dans le hameau d'Offeu.

Le départ du brevet cyclo et de la marche de l'AAE ont eu lieu le matin depuis le parking du cimetière.

L'apéritif concert de l'Harmonie Municipale a eu lieu à 11h30, des tickets boissons ont été distribués par la municipalité aux personnes présentes.

Kermesse des écoles : Le spectacle des enfants, pour les grands-parents, aura lieu le 26 mai 2023 de 13h45 à 16h00 dans la salle des fêtes Francis DUPONT. Celui des parents se déroulera le 28 mai aux mêmes horaires.

La commission propose d'offrir 15 lots pour la tombola.

Mme Catherine TSCHANZ précise que le spectacle de la kermesse remplace celui de Noël.

Appel du 18 juin : Cérémonie au monument aux morts à 11h30 avec dépôt de gerbe suivie du pot de l'amitié en salle des conseils Achille FORESTIER.

Fête de la musique : La fête de la musique aura lieu au stade municipal à 19h00 suivie d'un verre de l'amitié. Si la météo ne permet pas aux musiciens de jouer en extérieur, une demande sera faite à l'amicale des sapeurs-pompiers afin de faire le concert à l'intérieur de la caserne.

Divers : La prochaine commission aura lieu le 22 mai 2023 à 18h30 afin d'établir le programme estival.

Le devis du feu d'artifice est arrivé en mairie et sera proposé pour validation lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter le devis du feu d'artifice

Le devis de la société FC ARTIFICE est approuvé à l'unanimité par 14 voix pour.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE. Le SC Saint-Blimont arrivant au terme de sa mise en sommeil, Mme Blandine BENARBIA va reprendre contact avec le Président afin de faire le point.

Mme Blandine BENARBIA et M. Adrien PRUVOT vont également prendre contact avec le Président de l'association Villages Loisirs afin de connaître ses intentions quant aux prochaines manifestations.

Une réunion avec les manégiens est prévue le 3 juillet 2023 à 18h00 en la salle des conseils Achille FORESTIER pour la préparation de la fête foraine.

Point à l'ordre du jour n° 3 : Election d'un adjoint au Maire

Délibération n° 2023/05.02 (Rapporteur M. José MARQUE)

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de M. Bernard WYRZYKOWSKI, ayant pris acte en date du 14 avril 2023 conformément à l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales par courrier de Mme la sous-Préfète, il propose d'élire un nouvel adjoint au sein du Conseil Municipal de Saint-Blimont. M. le Maire propose la candidature de M. Jean-Michel ROUTHIER, aucun autre élu n'a présenté sa candidature. Le vote a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 8
 - a obtenu :
 - M. Jean-Michel ROUTHIER : 14 (quatorze) voix pour.
- M. Jean-Michel ROUTHIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire et immédiatement installé.

M. le Maire propose aux membres du conseil de faire remonter l'ordre du tableau comme suit :

1^{ère} Adjointe : Mme Blandine BENARBIA

2^{ème} Adjoint : M. Adrien PRUVOT

3^{ème} Adjointe : Mme Catherine TSCHANZ

4^{ème} Adjoint : M. Jean-Michel ROUTHIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité par 14 voix pour cette l'ordre du tableau ainsi fait.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 4 : Subventions aux associations

Délibération n° 2023/04.03 (Rapporteur M. José MARQUE)

M. le Maire expose à l'assemblée que le bureau municipal a souhaité revoir le montant des subventions accordées aux associations. Quelques associations seront mises en attente de versement dû à l'absence d'Assemblée Générale et/ou de compte-rendu de celle-ci.

Les membres du conseil municipal voient l'ensemble des montants qui sera accordés aux associations en 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve par 13 voix pour et 1 abstention (Mme S. VAUVRAY) les montants accordés aux associations pour l'année 2023 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

UNC	180,00 €
ANACR	180,00 € (en attente de l'A.G)
ARAC	180,00 €
AAE	600,00 €
AFSB	600,00 €
Association de Chasse	360,00 €
Club des Aînés	270,00 €
Coopératives Scolaires/USEP	750,00 €
Course cycliste, prix de la municipalité	500,00 € (uniquement si la course à lieu)
Harmonie Municipale	600,00 €
Amicale des Pompiers	440,00 € (en attente de l'A.G)
Kentucky Country Boots	250,00 €
Villages Loisirs	200,00 € (en attente de l'A.G)
APEV	40.00€
Souvenir Français	40.00€
Conseil Juridico Social	40.00€
SC Saint-Blimont	00.00 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.
Abstention de Mme Sophie VAUVRAY

Point à l'ordre du jour n° 5 : Point sur le Camping

(Rapporteur M. Blandine BENARBIA)

Mme Blandine BENARBIA expose à l'assemblée que 55 000,00 € ont été budgétisés en recettes sur le camping concernant les locations, forfaits annuels, emplacements, etc. Pour le moment 48 000,00 € apparaissent dans les entrées.

M. le Maire demande pourquoi des campeurs ne s'étant pas encore acquittés de leur facture occupent malgré tout le camping.

Mme Blandine BENARBIA lui expose que pour certains forfaits annuels, des délais de paiement ont été accordés par le service de gestion comptable.

Quelques tensions ont eues lieu dû à un excès de bruit les dimanches et jours fériés. (tontes, débroussailleuses, etc...)

Un règlement intérieur a été rédigé et affiché au sein du camping, il sera distribué à chaque campeur.

Plusieurs soucis électriques ont également eu lieu. Mme Blandine BENARBIA et M. Jean-Michel ROUTHIER étudient le problème avec l'entreprise EEP afin de régulariser la situation au plus vite.

M. Stéphane TRAN VAN, gardien du camping, a repeint l'accueil ainsi que la salle de réunion attenante à cet accueil.

Mme Blandine BENARBIA souligne que M. Stéphane TRAN VAN fournit un travail de qualité au sein du camping.

Point à l'ordre du jour n° 6 : Point sur les travaux

(Rapporteur M. José MARQUE)

Logement communal au dessus du cabinet médical : Les travaux sont terminés et le logement a été attribué.

Travaux de voirie : Les travaux de voirie sur le hameau d'Offeu se poursuivent malgré un manque de civisme venant de quelques administrés.

Mme Catherine TSCHANZ expose que Mme Couaillet, habitante du hameau, lui a confié attendre ces travaux de puis 1971.

M. le Maire informe l'assemblée que la Famille Henocque accepte de reculer la haie frappée d'alignement. Une nouvelle haie a été plantée en retrait par la collectivité et la clôture sera refaite à l'automne.

La régularisation de cette cession sera actée.

Subventions : La commune s'est vu attribuer deux refus sur les demandes de subvention déposés en fin d'année 2022.

La première concernant la rénovation énergétique de la salle de réunion suivie de projet pour la réhabilitation d'un immeuble vacant en maison des associations.

Ces deux projets se sont vus refusés par manque de fonds. Cependant, suite aux conseils provenant du bureau d'instruction des subventions, ces deux dossiers ont été déposés au titre du Fond Vert.

M. le Maire expose à l'assemblée avoir rencontré M. le Député, Emmanuel MAQUET, afin de lui faire part de son mécontentement quant à la raison de ces premiers refus.

Christ : Le Christ en fer se trouvant dans le hameau d'Offeu a été déposé chez l'entreprise MECAFERON afin que cette dernière puisse évaluer le coût de sa restauration. Une demande de subvention, afin de pouvoir supporter les charges de cette restauration, sera sollicitée auprès de l'Etat au titre du Petit Patrimoine.

Point à l'ordre du jour n° 7 : Jardins communaux

Délibération n° 2023/04.04 (Rapporteur Mme Catherine TSCHANZ)

Mme Catherine TSCHANZ demande à l'ensemble des membres du conseil si ces derniers ont bien reçu le projet de règlement des jardins communaux et les informe qu'il reste à installer les portillons, l'entrée et les cabanons et que le prix de location de ces derniers doit être voté.

M. le Maire invite l'assemblée à valider le règlement et à délibérer sur le prix de location au m².

M. Jean-Michel ROUTHIER ayant le pouvoir de M. Clément BENIATE apporte quelques précisions venant de ce dernier : point à ajouter au règlement sur la présence d'animaux domestique qui devront être tenu en laisse au sein des jardins communaux, l'accompagnement des enfants ainsi que l'évolution du règlement par la mairie quand cela sera nécessaire.

Les membres du conseil, approuvent à l'unanimité par 14 voix pour le règlement modifié des précisions proposé par M. Clément BENIATE.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Concernant la tarification, les membres du conseil municipal ont délibéré comme suit :

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à statuer sur la tarification des jardins communaux.

Vu les travaux ayant été exécutés sur les jardins communaux rue de l'Eglise,

Vu les demandes émanant des administrés de la commune de Saint-Blimont,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une réglementation tarifaire sur ces jardins communaux,

Il est proposé à l'assemblée à délibérer sur la somme de 0,15 cts du m² pour les utilisateurs de ces jardins.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve par 14 voix pour le montant de 0,15 cts du m² qui sera réclamé à chaque personne bénéficiant d'un jardin communal.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 8 : Demande de subventions

Délibération n° 2023/04.05 (Rapporteur Mme Catherine TSCHANZ)

Le Maire laisse la parole à Mme Catherine TSCHANZ, porteuse du projet de réalisation d'une voie douce qui expose à l'assemblée que ce projet serait constitué par l'aménagement d'un passage sécurisé pour les piétons situé à l'angle de la rue de Nibas et de la rue des Vérolles.

Le montant total des travaux estimés s'élève à 18 579,20 € HT.

Correspondant aux devis des entreprises suivantes :

DBA.	18 579,20 € HT
-------------	-----------------------

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité par 14 voix pour le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide des structures suivantes :

Conseil Départemental

La Région HDF

Parc Naturel Régional

Et arrête le plan de financement comme suit :

Subvention Département 2023 :	7 431,68 € (40% de 18 579,20 €)
Subvention PNR 2023 :	1 857,92 € (10% de 18 579,20 €)
Subvention Région 2023 :	5 573,76 € (30 % de 18 579,20 €)
	Soit 14 863,36 € (80 % de 18 579,20 €)

Part revenant au maître d'ouvrage :

Emprunt :

Fonds propre dont TVA: 3 715,84 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 9 : CNAS (Action sociale)

Délibération n° 2023/04.06 (Rapporteur M. José MARQUE)

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de Saint-Blimont.

Considérant l'Article L 731-4 du Code Général de la Fonction Publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionné à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

Considérant les articles L 2321-2, L 3321-1 et L 4321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui inscrivent les dépenses afférentes aux prestations sociales dans la liste des dépenses obligatoires des communes, conseils départementaux et régionaux.

Considérant l'Article L 733-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que : « les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ».

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.
2. Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, Association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans la guide des prestations,
3. Après avoir le cas échéant consulté le comité social territorial sur l'action sociale en application de l'article L 253-5 du Code Général de la Fonction Publique,
4. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE,

De se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité,

et à cet effet de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2023, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Et autorise en conséquence M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre de bénéficiaires actifs

x

Montant forfaitaire par bénéficiaire actif

De désigner M. José MARQUE, membre du conseil municipal de Saint-Blimont en sa qualité de Maire, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Mairie de Saint-Blimont au sein du CNAS.

De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS un délégué agent notamment pour représenter la Mairie de Saint-Blimont au sein du CNAS.

De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 10 : Divers

Reflexologue Plantaire : Suite à sa reconversion professionnelle, Mme Hélène BAILLON sollicite la salle attenante à l'accueil du camping afin d'exercer sa nouvelle activité de Réflexologue plantaire.

Ce local est déjà occupé les mercredi matin et jeudi par deux osthéopates, il est proposé à l'assemblée de laisser la disponibilité de cette salle le mercredi après-midi à Mme Hélène BAILLON.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité par 14 voix pour.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Don au CCAS : M. le Maire expose aux membres du conseil que dans un souci d'équité, il serait juste de proposer aux utilisateurs de cette salle de faire un don annuel au CCAS comme suit :

Mme Anouck Cordonnier utilisant la salle 1 journée par semaine : 100,00 € (minimum)

M. Bastien Klein utilisant la salle ½ journée par semaine : 50,00 € (minimum)

Mme Hélène Baillon utilisant la salle ½ journée par semaine : 50,00 € (minimum)

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité par 14 voix pour la demande de don au CCAS.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Rétrocession de parcelle : M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de racheter pour l'euro symbolique plusieurs petites parcelles à M. Jean-Claude MALEXIEUX, personne ayant monté le projet de construction de la Râperie. Ces petites parcelles occupaient généralement le devant de certaine maison de la Râperie et de la rue du 8 mai 1945. Les frais d'actes seront supportés par la collectivité.

Vandalisme : M. le Maire informe que suite aux actes de vandalisme sur l'un des puits fraîchement rénové de la commune, une plainte a été déposée en gendarmerie par Mme Catherine TSCHANZ.

Demande de Légion d'Honneur : M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été informé par les enfants de Mme Lucienne FORESTIER de leur demande de décoration de la Légion d'Honneur pour leur maman et aussi sur le fait que Mme Lucienne FORESTIER a écrit ses mémoires et sollicite la municipalité dans un courrier pour nommer une rue au nom de leur famille.

ADAPEI : M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine opération brioche aura lieu le 15 octobre 2023.

Classe des neiges : M. le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier des élèves de l'école élémentaire de Saint-Blimont, remerciant le conseil municipal pour la participation de la commune à leur voyage.

Remerciement : Courrier de remerciement de Mme Caroline BLAIZE concernant la fleur offerte par la municipalité le jour du deuil de sa maman.

Rue de Nibas : Suite à une demande de rendez-vous, M. le Maire expose à l'assemblée avoir reçu, le lundi 15 mai 2023, un administré de la rue de Nibas souhaitant lui remettre un courrier accompagné d'une liste de signataires, de photos et d'un projet pré-établi exposant un souci de voirie pouvant être cause d'accident.

Les administrés de la rue de Nibas réclament des travaux de sécurisation et de réfection de la voirie.

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir débattre au sujet de cette demande et interroge les élus si le projet de sécurisation et de réfection de la voirie doit être une priorité sur les autres projets en cours d'étude ? Il faut envisager l'expropriation d'un propriétaire foncier riverain pour la gestion des eaux pluviales ? Comment financer ce projet ?

Mme Sophie VAUVRAY rappelle que lorsqu'elle s'est installée dans le hameau d'Offeu, la voirie était également en mauvais état et qu'il n'y avait pas de trottoir et qu'elle s'en est accommodé pendant 30 ans.

Mme Blandine BENARBIA se joint à M. le Maire, en soulignant que la demande aurait pu être mieux abordée, les élus auraient pu être interpellés avant d'envisager une pétition et rappelle que le projet a déjà été étudié et qu'il n'a pas été oublié.

M. le Maire souligne que la voirie du lotissement de la Râperie n'est pas en mauvais état et s'étonne que les administrés signent cette pétition.

Afin de clore le débat, M. le Maire propose de solliciter le bureau d'étude de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme afin de travailler concrètement sur ce projet et de répondre aux administrés de la rue de Nibas et du lotissement de la Râperie.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité par 14 voix pour la proposition de M. le Maire.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE (Pouvoir à Mme B. BENARBIA), M. Antoine DUBOIT (Pouvoir à M. J. MARQUE), M. Clément BENIATE (Pouvoir à M. J-M ROUTHIER), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (Pouvoir à Mme C. TSCHANZ), M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 11 : Question diverses

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu en mairie une invitation de la ville de Feuquières-en-Vimeu pour la recontre cyclo-touriste du 11 juin 2023 à 11h00.

Mme Blandine BENARBIA informe l'assemblée avoir reçu le service santé de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme afin de savoir si la commune de Saint-Blimont serait intéressée pour renouveler en 2023 les manifestations d'Octobre Rose.

De plus, la CABS propose de fournir à la commune des Flyers « Prévention forte chaleur » à distribuer aux personnes de + de 65 ans ainsi que l'organisation d'ateliers gérés par l'association Déficit autonomie sénior intervenant sur les thèmes suivant : mémoire et prévention chute.

M. Adrien PRUVOT informe l'assemblée que le 18 avril, Mme LIPINSKI du C.A.U.E s'est rendu à Saint-Blimont afin d'effectuer une visite de l'église et de la tour. Cette visite consistait à relever l'ensemble des travaux de rénovation à prévoir sur l'église.

Mme Dassonville a sollicité les services des employés communaux afin de remettre en état les jardins de la maison « Branlant » (tonte et laboure) afin de pouvoir reprendre avec les enfants de sa classe leurs activités de jardinage. La subvention spectacle reste à verser aux écoles.

M. Adrien PRUVOT informe demeurer dans l'attente d'une réponse de M. d'ANCHALD quant à la proposition de la commune concernant la nomination de la place d'Elincourt.

Un concert de l'Harmonie Municipale aura lieu le 20 mai 2023 en l'église d'Estrébœuf.

Mme Catherine TSCHANZ demande à l'assemblée si quelques personnes seraient intéressés pour se rendre à la journée sur l'eau à Erquinghem Lys dans le Nord, le 6 juin 2023.

Monsieur Thibault HENOCQUE maintient son invitation du 7 juin 2023 à 19h00 concernant les explications sur le fonctionnement d'un méthaniseur.

Mme Roselyne DUCHESNE demande si le parking du cimetière va prochainement être nettoyé.

M. le Maire l'informe que le parking ainsi que la route seront remis en état.

Mme Roselyne DUCHESNE demande si les archers seront nombreux (leur tournoi a lieu le même jour que la brocante organisée par le club des Aînés) car France Bleu Picardie viendra interviewer Mme Roselyne DUCHESNE le jeudi 18 juin 2023.

Mme Roselyne DUCHESNE demande si d'autres herbes aromatiques seront semées à Ebalet.

M. Jean-Michel ROUTHIER informe l'assemblée que l'organigramme est prêt, quelques cylindres ont déjà été changés. Après la mairie, s'en suivra le changement des cylindres du camping puis du cimetière.

La séance est levée à 22h33.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 14 avril 2023 comprenant toutes délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le mercredi 17 mai 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance
Dominique PRUVOT



Le Maire
José MARQUE

